

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 600-1**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 14 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 600-1 intitulé :

***Règlement amendant le règlement numéro 600 sur la salubrité et l'entretien des bâtiments.***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat